

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Germain

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 47, substituer au mot :

« obligations »,

le mot :

« engagements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, visant à harmoniser la rédaction de cet alinéa avec les dispositions relatives au contrôle et aux sanctions applicables à l'employeur figurant à l'alinéa 26.